

COMMUNE DE DELME
Extrait du Procès-verbal des délibérations du

Envoyé en préfecture le 12/12/2018
Reçu en préfecture le 12/12/2018
Affiché le
ID : 057-215701715-20181204-DELMEDEL18057-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 09

Votants : 09

Date de la convocation

27.11.2018

L'an deux mille dix-huit, le 04 décembre, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Roland GEIS, Maire.

Etaient présents : M. Roland GEIS, M. Jean-Louis RISSE, Mme Monique GUDIN, M. Loïc KLOPP, Mme Francine FRANCOIS, M. Claude CORSAINT, Mme Christelle PILLEUX, Mme Elisabeth CHABEAUX, Mme Gaëlle BRACH

Etaient excusés : M. Jérôme LESCURE, Mme Aurélia GELIOT

Etait absent : M. Matt TAMBI

Un scrutin a eu lieu, Madame Francine FRANCOIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

6. Révision du PLU – Proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) – Modification

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°1 prise par le Conseil Municipal lors de la séance du 06 février 2018 et présente la nouvelle carte établie par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Moselle pour la création d'un périmètre de protection délimité autour de la Synagogue de DELME, inscrite en totalité au titre des Monuments Historiques.

Cette note présente les enjeux du PDA au regard du Monument Historique protégé de la Commune et les éléments ajoutés et exclus du nouveau périmètre. Il s'appuie sur des enjeux paysagers et contraintes de la visibilité Monument Historique, identifiés lors des visites sur place par les agents de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle.

Cette modification porte sur l'entrée de ville de DELME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le nouveau Périmètre Délimité des Abords (PDA) présenté.

Le Maire,


Roland GEIS